

Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE FAUCON DE BARCELONNETTE

ARRÊTÉ N° 21 / 2020 du 16 Octobre 2020

Objet : Autorisation de voirie : réalisation d'une tranchée pour la pose de câbles électriques

Mme Le Maire de FAUCON,

- Vu l'article L.2211.1 & L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande d'autorisation de voirie faite par l'entreprise ETEC pour réaliser une tranchée sur la voie communale N°1,

ARRÊTE :

Article 1 - Du **Mardi 20 Octobre 2020 au mercredi 04 Novembre 2020, de 8h00 à 17h00**, l'Entreprise ETEC dont le siège est à 05000 GAP, 35 Route de St Jean, est autorisée effectuer les travaux suivants sur la voie communale N°1 :

- réalisation d'une tranchée sur la Voie communale N°1, au niveau de l'embranchement de la Grangeasse et de la Fabrique, de part et d'autre de la Route départementale pour permettre la pose de câbles électrique au profit du S.D.E.04.

Article 2 - Pendant la durée de ce chantier, **la circulation sur la VC N°1 sera totalement interrompue** :

- côté « Quartier de la Grangeasse » de la Route départementale jusqu'au premier virage nord,
- et côté « Quartier de la Fabrique » de la Route départementale jusqu'au pont.

Des aménagements seront prévus pour le transport scolaire.

Article 3 - l'Entrepreneur est chargé de matérialiser son chantier par la mise en place à distance réglementaire et sur les lieux mêmes, des panneaux de signalisation appropriés.

Article 4 - pendant la durée des travaux, l'Entrepreneur devra prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer, de jour comme de nuit, la sécurité sur le chantier,

Article 5 - Les lieux devront être remis en parfait état après travaux.

Article 6 – Mme Le Maire et l'Entrepreneur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - ampliation du présent arrêté sera affiché et notifié à :

- l'Entrepreneur,

Fait à Faucon, le 16 Octobre 2020

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Hélène GARCIER - RICHAUD


